



# Informations générales

# F4

## Comment est-ce que je paie le droit d'immigration de l'USCIS ?



U.S. Citizenship  
and Immigration  
Services

Si vous immigriez aux États-Unis et êtes admis comme résident légitime et permanent, vous devez régler le droit d'immigration de l'USCIS s'élevant à 165 \$. Vous devrez utiliser le Système Électronique d'Immigration (ELIS) de l'USCIS pour payer ce droit. Nous vous recommandons vivement de payer ce droit **après** avoir reçu votre liasse de visa d'immigration de la part de l'ambassade ou du consulat américain à l'étranger (y compris au Canada et au Mexique) et **avant** votre départ pour les États-Unis. En payant avant de partir aux États-Unis, vous serez assuré de recevoir sans délai votre Carte de Résident permanent (ordinairement appelée Carte verte).

### Qu'est-ce que le droit d'immigration de l'USCIS ?

Le droit d'immigration USCIS s'élève à 165 \$. L'USCIS utilise ce droit pour couvrir les frais des démarches relatives à votre liasse de visa d'immigration à votre arrivée aux États-Unis. Le droit couvre également le coût d'émission de votre Carte verte par l'USCIS.

**Veillez remarquer :** Vous devez payer des droits séparés au Département d'État (DOS) et à l'USCIS. Vous devez payer vos droits de demande de visa d'immigration au DOS et votre droit d'immigration USCIS (165 \$) à l'USCIS.

### Quelle est la démarche à suivre pour payer le droit d'immigration USCIS ?

#### 1. Présentez-vous à votre rendez-vous à l'ambassade ou au consulat américain

- Recevez un document vous expliquant comment payer le droit d'immigration USCIS. Veuillez s'il-vous-plaît conserver ce document avec vos dossiers car il contient vos renseignements d'immigration personnels.
- En haut du document, vous trouverez vos :
  - **Numéro d'Étranger** (la lettre « A » suivie de 8 ou 9 chiffres. Par exemple : « **A0123456789** ») ; et
  - **Numéro d'identité de dossier DOS** (3 lettres suivies de 9 ou 10 chiffres). Par exemple : « **ABC1234567890** »)

**Veillez remarquer :** Pour les immigrants munis d'un Visa Diversité (DV), le numéro d'identité de dossier DOS se composera de 4 chiffres suivis de 2 lettres suivies de 5 chiffres. Par exemple : « **1234XY12345** ».

- Recevez votre liasse de documents scellés concernant votre visa d'immigration.

#### 2. Réglez le droit d'immigration USCIS

- Allez à [www.uscis.gov/file-online](http://www.uscis.gov/file-online) pour consulter les ressources en ligne de l'USCIS pour les démarches.
- Sélectionnez « **Log in** (se connecter) ». ».
- Ensuite, sélectionnez « **USCIS Immigrant Fee** (droit d'immigration USCIS) ».
- Saisissez votre **Numéro d'étranger** et votre **numéro d'identité de dossier DOS** se trouvant en haut de votre document sur le droit d'immigration USCIS. Si vous payez pour le compte d'autres membres de famille, vous pouvez ajouter leurs numéros d'étrangers et leurs numéros d'identité de dossier DOS.
- Fournissez une carte de crédit valide (Visa, Master Card, American Express ou Discover), une carte de débit ou les coordonnées d'un compte-chèques de banque américaine (numéro de compte et numéro de routage de la banque).

Si vous n'êtes pas en mesure d'acquitter vous-même le droit d'immigration USCIS, vous pouvez choisir quelqu'un pour payer le droit à votre place. Par exemple : un membre de famille, ami, employeur, avocat ou représentant agréé.

#### Que se passe-t-il après votre arrivée aux États-Unis ?

##### 1. Arrivez avec votre liasse de visa d'immigration à votre port d'entrée aux États-Unis

- Vous serez admis aux États-Unis comme résident légitime et permanent par la Police américaine des Douanes et des Frontières (CBP).

##### 2. Vous recevrez votre Carte verte (Formulaire I-551)

- Une fois que vous aurez été admis aux États-Unis, l'USCIS vérifiera que vous avez bien acquitté le droit d'immigration USCIS et enverra votre Carte verte à l'adresse américaine que vous aurez fournie au DOS au moment de votre entretien de visa d'immigration ou à la Police américaine des Douanes et Frontières (CBP) lors de votre admission aux États-Unis.

- Si l'USCIS n'a pas trace de votre paiement du droit d'immigration USCIS, l'USCIS vous enverra un avis accompagné de consignes sur comment payer ce droit.
- Si vous avez acquitté ce droit avant votre arrivée aux États-Unis et que vous ne recevez pas votre Carte verte dans un délai de 120 jours suivant votre admission aux États-Unis, veuillez s'il-vous-plaît vous mettre en rapport avec nous à travers le formulaire d'assistance en ligne à <https://egov.uscis.gov/cris/contactus>.
- Vous pouvez aussi faire un rendez-vous InfoPass auprès de votre bureau local si vous avez une question ou si vous avez besoin d'autre assistance concernant votre dossier. Pour faire un rendez-vous InfoPass, allez à <https://infopass.uscis.gov>.

### Que dois-je faire si je déménage à une autre adresse américaine après mon arrivée aux États-Unis ?

- L'USCIS n'enverra votre Carte verte qu'à l'adresse postale que vous aurez fournie au Département d'État lors de votre entretien de visa d'immigration ou à l'agent de la Police des Douanes et des Frontières (CBP) lors de votre admission aux États-Unis. Si vous prévoyez de résider à une autre adresse américaine dès votre arrivée aux États-Unis, veuillez s'il-vous-plaît indiquer cette adresse à l'agent de la CBP pour garantir que votre carte parvienne à votre nouveau domicile.
- Si vous déménagez après votre arrivée aux États-Unis, veuillez s'il-vous-plaît actualiser votre adresse auprès de l'USCIS en allant à [www.uscis.gov/addresschange](http://www.uscis.gov/addresschange) ou en appelant le Centre national de Service Clientèle au (800) 375-5283. Par ailleurs, nous vous recommandons d'actualiser votre adresse auprès des services postaux américains ou en ligne à [www.usps.com/umove](http://www.usps.com/umove).

### Conseils sur le paiement du droit d'immigration USCIS

1. **N'importe qui** peut payer le droit d'immigration USCIS pour votre compte, y compris un avocat, un représentant agréé, un membre de famille, un ami et un employeur.
2. **Numéro A.** Si votre numéro d'étranger comporte moins de 9 chiffres, insérez un zéro après le « A » et avant le premier chiffre pour créer un numéro à 9 chiffres. Par exemple : « **A12345678** » devient donc « **A012345678** ».
3. **Comment naviguer dans l'ordinateur durant le processus de paiement du droit. Ne pas** utiliser la touche « Back » (retour en arrière) de votre ordinateur pendant le processus de paiement du droit d'immigration USCIS. Cela pourrait occasionner des erreurs. Utilisez plutôt les boutons de navigation au sein du système ELIS pour continuer ou retourner en arrière.
4. **Comment envoyer votre paiement** Cliquez sur le bouton « Submit Payment » (envoyer le paiement) **une fois seulement** pour chaque droit d'immigration USCIS que vous acquittez. Si vous cliquez sur le bouton plus d'une fois, vous pourriez payer le droit plusieurs fois.

5. **Paiements en ligne seulement.** Vous devez payer le droit d'immigration USCIS en ligne. L'USCIS n'accepte pas les paiements par courrier.
6. **Imprimez un exemplaire pour vos dossiers.** Nous vous recommandons d'imprimer un exemplaire de la transaction et du reçu pour vos dossiers.

### Que se passe-t-il si je ne suis pas en mesure de payer mon droit d'immigration USCIS avant mon départ pour les États-Unis ?

Si vous ne pouvez pas payer le droit d'immigration USCIS avant votre départ pour les États-Unis, vous devrez payer ce droit après votre admission aux États-Unis. Si l'USCIS n'a pas trace de votre paiement du droit d'immigration USCIS, l'USCIS vous enverra un avis accompagné de consignes sur comment payer ce droit.

**Veillez remarquer :** Vous ne recevrez pas votre Carte verte tant que vous n'aurez pas acquitté le droit d'immigration USCIS.

### Comment est-ce que je sais si je dois payer le droit ou si je suis exonéré de payer le droit ?

Si le DOS vous a émis un visa d'immigration et que vous faites une demande d'admission aux États-Unis, vous devez payer le droit d'immigration USCIS, sauf si vous en êtes exonéré. Le DOS vous avisera si vous êtes exonéré du paiement du droit.

Les immigrants suivants sont généralement exonérés du paiement du droit d'immigration USCIS :

- les enfants entrant aux États-Unis dans le cadre des programmes d'adoption Orphan (Orphelin) ou Hague (La Haye) ;
- les immigrants spéciaux irakiens et afghans ;
- les résidents de retour (SB-1s) ; et
- les personnes recevant un visa K.

### Que se passe-t-il si je ne paie pas le droit ?

L'USCIS n'émettra **pas** votre Carte verte tant que vous n'aurez pas acquitté le droit d'immigration USCIS. Une fois le droit payé, l'USCIS enregistrera votre paiement et vous remettra une Carte verte.

Après votre arrivée aux États-Unis, vous recevrez un timbre dans votre passeport validant votre admission en tant que résident légitime et permanent. Le timbre est valable pour 1 an. Une fois ce timbre périmé, vous aurez besoin de votre Carte verte pour prouver votre état de résident légitime et permanent.

### Comment obtenir un complément d'informations

Pour obtenir un complément d'informations sur le droit d'immigration USCIS, veuillez consulter [www.uscis.gov/ImmigrantFee](http://www.uscis.gov/ImmigrantFee) et [www.uscis.gov/file-online](http://www.uscis.gov/file-online).

## Informations importantes

Les principaux formulaires de l'USCIS mentionnés dans ce guide	Formulaire n°
Carte de résident permanent	I-551

Principaux sites web de l'USCIS mentionnés dans ce guide	Lien au site web
Système d'Immigration Électronique (ELIS) de l'USCIS	<a href="http://www.uscis.gov/uscis-elis">www.uscis.gov/uscis-elis</a>
InfoPass	<a href="https://infopass.uscis.gov">https://infopass.uscis.gov</a>

Principaux numéros de téléphone de l'USCIS mentionnés dans ce guide	Numéro de téléphone
Centre national de Service Clientèle de l'USCIS	<b>(800) 375-5283</b>
à l'intention des personnes sourdes et malentendantes Service clientèle	<b>(800) 767-1833</b>

Autres services du gouvernement américain- Cliquez ou appelez	
Informations générales	<a href="http://www.usa.gov">www.usa.gov</a>
Nouveaux immigrants	<a href="http://www.welcometoUSA.gov">www.welcometoUSA.gov</a>
Police américaine de l'Immigration et des Douanes	<a href="http://www.ice.gov">www.ice.gov</a>
Police américaine des Douanes et des Frontières (CBP)	<a href="http://www.cbp.gov">www.cbp.gov</a>
Département d'État américain (DOS)	<a href="http://www.state.gov">www.state.gov</a>
Service de la Poste américaine	<a href="http://www.usps.gov">www.usps.gov</a>

Vous pouvez aussi consulter [www.uscis.gov](http://www.uscis.gov) pour télécharger des formulaires, déposer certaines demandes en ligne, suivre l'état d'une demande et plus. Voici un bon endroit où commencer !

Si vous n'avez pas accès à l'internet chez vous ou au travail, consultez votre bibliothèque locale.

Si vous ne pouvez pas trouver ce que vous cherchez, veuillez vous mettre en rapport avec nous à <https://egov.uscis.gov/cris/contactus>.

**Avis de non-responsabilité :** Ce guide fournit des renseignements de base pour vous aider à vous familiariser avec nos règles et procédures. Pour obtenir des informations complémentaires, ou le texte des lois ou règlements, veuillez consulter notre site web. Les lois d'immigration peuvent être complexes et il est impossible de décrire tous les aspects de chaque démarche. Il serait peut-être bon de vous faire représenter par un avocat agréé ou une agence à but non lucratif agréée par le Conseil des Appels d'Immigration (Board of Immigration Appeals).